

Arriver à Lausanne ou en Vaud : les documents

Annnonce d'arrivée UE/AELE à Lausanne, d'après la ville de Lausanne et le canton de Vaud

1. Les documents à présenter au guichet

Document	Précision
Formulaire d'annonce d'arrivée UE/AELE	PDF fourni par la ville de Lausanne, à remplir avant le rendez-vous
Pièce d'identité originale	Passeport ou carte d'identité valable
Photo format passeport	Lausanne en demande une ; le canton indique au minimum deux photos : prévoyez-en plusieurs
Bail à votre nom	À défaut : contrat de sous-location ou attestation d'hébergement, avec copie de la pièce d'identité et du bail du locataire
Document justifiant la raison du séjour	Par exemple contrat de travail, attestation d'inscription dans une école ou une université, documents de regroupement familial ou preuve de moyens financiers
Document d'état civil	Acte de naissance, de mariage ou de partenariat, jugement de divorce, acte de veuvage, selon votre situation
Déclaration sur le lieu de résidence des enfants mineurs	Seulement si vous arrivez seul avec des enfants mineurs

L'essentiel

Annoncez votre arrivée dans les 14 jours au contrôle des habitants, en personne et sur rendez-vous. Apportez un dossier complet : Lausanne ne traite que les dossiers complets. **Assurez-vous pour l'assurance de base dans les trois mois** : la couverture est rétroactive si vous vous affiliez dans le délai.

Permis, bail, police d'assurance : tout au même endroit

ZeroPaper classe automatiquement vos documents administratifs et vous les retrouve en trois secondes.

Découvrir ZeroPaper — www.myzeropaper.com